



Conseil Municipal Ordinaire

Procès Verbal de la séance du 24 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt quatre septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement en la Maison Commune sous la Présidence de M. MALARDEAU, Maire.

Etaient présents : M MALARDEAU - M.JOUVE - Mme BERTHIER - M GAZEL - Mme BAILHACHE - M. BOURGY -
M MATHIEU - M POUJOL de MOLLIENS - M PILLIAS - Mme KELLER

Etaient absents excusés : - M PIGNANT - M BOURDIN - Mme POIRION

Etaient absents : Mme ALEGRE - M FOURNY

Nombre de Conseillers : 15 - Nombre de présents : 11 – nombre de procurations : 00 – nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : M. BOURGY

Date de convocation : 16/09/2019

1 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du 17 juin 2019.

Après lecture, le procès verbal de la séance du 17 juin 2019 est adopté à l'unanimité des présents

2 - Affaires budgétaires - BP 2019

Décision modificative :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la ville,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2019. :

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre 011 -	Article	615221	- Entretien et réparation bâtiments publics	- 27 000.00 €
Chapitre 012 -	Article	6411	- Personnel titulaire	+ 18 000.00 €
	Article	6332	- Cotisations FNAL	+ 300.00 €
	Article	6451	- Cotisations URSSAF	+ 5 500.00 €
	Article	6453	- Cotisations Caisses de retraite	+ 3 000.00 €
	Article	6455	- Cotisations assurance personnel	+ 200.00 €
<u>TOTAL</u>				+ 27 000.00 €

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'Autoriser la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre 011 -	Article	615221	- Entretien et réparation bâtiments publics	- 27 000.00 €
Chapitre 012 -	Article	6411	- Personnel titulaire	+ 18 000.00 €
	Article	6332	- Cotisations FNAL	+ 300.00 €
	Article	6451	- Cotisations URSSAF	+ 5 500.00 €
	Article	6453	- Cotisations Caisses de retraite	+ 3 000.00 €
	Article	6455	- Cotisations assurance personnel	+ 200.00 €
<u>TOTAL</u>				+ 27 000.00 €

3 - Assurance Maintien de salaire (M.N.T)

Depuis plusieurs années, la Mutuelle de la Fonction Publique Territoriale constate une dégradation continue du risque couverture des arrêts de travail pour raisons médicales.

Vu ce contexte, une augmentation du taux de cotisation du contrat est nécessaire au 1er janvier 2020.

Un avenant doit être signé par le Maire pour porter ce taux de 2.05 % à 2.28 %

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'avenant au contrat avec la Mutuelle de la Fonction Publique Territoriale portant le taux de cotisation de 2.05 % à 2.28 % à compter du 1er janvier 2020

3 bis - Demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

En raison de la sécheresse de l'été 2019 plusieurs bâtiments subissent des désordres importants (fissures, tassement de murs etc ...). Plusieurs phénomènes apparaissent depuis quelques semaines.

Il est proposé au Conseil Municipal de faire une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Il est demandé aux propriétaires concernés de déposer un dossier argumenté en Mairie avant le 1er décembre 2019.

Un affichage d'information a été fait à Prunay et dans les hameaux.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents

D'acter la demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture de Versailles.

4 - Zone Industrielle Ablis Nord 2

Une partie du chemin rural n° 27 en limite de l'emprise de la ZI Ablis Nord 2 doit être cédée.

Dans le cadre de cet aménagement, une enquête publique doit être réalisée. Elle sera conjointe avec la commune d'Ablis, le chemin étant en limite de commune dans son axe.

La commune d'Ablis est maître d'œuvre dans le montage de l'enquête publique : une convention sera établie avec la commune d'Ablis.

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents

D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la commune d'Ablis afin de lancer une enquête publique conjointe et de désigner un commissaire.

5 - Voirie - rue des Vignes - rue des Fossés - Projet d'enfouissement de réseau

Comme chaque année le SEY élabore un programme de travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité qui bénéficieront de la participation à hauteur de 40% du concessionnaire ENEDIS.

Pour que nous puissions obtenir cette participation, une demande de subvention doit être effectuée auprès du SEY.

Pour cela une fiche de recensement des travaux doit être transmise au SEY afin d'indiquer les projets de travaux de la commune, dans un premier temps.

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de M. le Maire qui propose l'enfouissement des réseaux rue des Vignes et rue des Fossés à Gourville

Délibère et décide à l'unanimité des présents

D'autoriser Monsieur le Maire à soumettre une demande de subvention au SEY qui porte le projet d'enfouissement des réseaux dans les rues précitées.

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de M. le Maire qui propose que la maîtrise d'œuvre du projet d'enfouissement des réseaux rue des Vignes et rue des Fossés soit confiée au Cabinet Lusitano

Délibère et décide à l'unanimité des présents

D'autoriser Monsieur le Maire à confier la maîtrise d'œuvre du projet d'enfouissement des réseaux rue des Vignes et rue des Fossés au Cabinet Lusitano 2 rue du Moulin Neuf 28170 Theuvy Achères et de signer tous les documents correspondants.

6 - Rentrée scolaire - Centre de Loisirs

- Bilan Ecole Prunay en Yvelines :

L'école primaire de Prunay en Yvelines a pour effectif cette année

- 25 élèves de maternelle avec un professeur des écoles et 2 ATSEM (pout un temps complet)
- 60 élèves en élémentaire

70 enfants environ déjeunent au restaurant scolaire tous les jours. Un permis à points a été instauré pour ce qui concerne la discipline.

- Centre de Loisirs :

Le Centre de Loisirs compte les mêmes effectifs de personnel que l'an dernier. Le mercredi les la fréquentation varient entre 5 et 20 enfants. Le nombre augmente jusqu'à 25 enfants en période de vacances scolaires.

Le Centre de loisirs est ouvert 3 semaines en juillet et une semaine en août.

Les activités et le programme des semaines sont affichés sur le panneau d'informations.

- Garderie :

La Garderie a vu ses effectifs de présence augmenter jusqu'à 25 enfants le matin et 30 enfants le soir.

Il n'y a plus de cours d'anglais le mercredi d'initiative privée.

7 - Médiathèque

- Point sur le réseau des Médiathèques

Monsieur le Maire et Mme KELLER, Conseillère Municipale, ont participé à des réunions sur le réseau des médiathèques. Ce réseau concerne 9 communes.

Afin d'échanger des livres entre médiathèques, une navette va être mise en place dans chaque commune, sur une fréquence de 2 fois par an par commune. Il est proposé que la navette circule tous les 15 jours, le mardi. Elle circulera du 1^{er} septembre à la première semaine de juillet incluse.

La médiathèque d'Ablis va élaborer une première version du calendrier de circulation de la navette.

La commune de St Arnoult en Yvelines propose d'utiliser sa charte graphique afin de lancer une campagne de communication commune avec plusieurs outils de communication.

Ce réseau sera mis en service en novembre 2019

8 - Documents cadastraux - Chemins ruraux

Pour faire suite aux différentes délibérations du Conseil Municipal du 17 juin 2019 : voici la présentation de l'état d'avancement des démarches :

- Abandon de parcelles privées au profit de la commune pour les incorporer à la voie existante :
 - Parcelles identifiées : 28
 - Abandons réalisés : 15Il reste à négocier : Sente du Bois, Rue des Cépages, Rue des Prés, Rue d'Esclimont.
- Identification des parcelles privées de la commune ayant fonction de voie de circulation pour passage en domaine public de la commune non cadastré :
 - 50 parcelles (dossiers constitués)
 - 15 parcelles issues des abandons
 - 5 parcelles nécessitant des documents d'arpentage pour diviser
- Demande de devis pour la réalisation des documents d'arpentage réalisée. Nous avons signé avec le Cabinet Arkane Foncier la réalisation d'une partie d'entre eux, notamment la division du domaine privé de la commune pour un classement public (parkings etc...)
- Mise en place d'une enquête publique avec la commune d'Ablis pour le déclassement d'une partie des chemins ruraux en vue de les vendre (CR27, CR46, CR31, sente piétonne)
En cours : le commissaire enquêteur doit être nommé

- Consultation des domaines : suite à notre demande, France Domaine nous a notifié que la consultation n'est obligatoire que pour les communes de plus de 2000 habitants.

9 - Rambouillet Territoires

Un conseil de communauté a eu lieu le 23 septembre.

- Les travaux de réhabilitation et d'extension de la piscine se poursuivent (étanchéité, traitement des façades, chapes, charpente, couverture, revêtement des sols et murs)
- Motion relative à l'épandage des boues de la station Carré de réunion de St Cyr l'Ecole
- Autorisation donnée au Président de signer une convention entre l'UGAP et Rambouillet Territoires
- Approbation de la modification des statuts du Syndicat de l'orge, de la Rémarde et de la Prédecelle
- Approbation de l'adhésion de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre au Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle
- Approbation de l'adhésion de la commune de La Forêt le Roi au Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle
- Approbation de l'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix afin de transférer les compétences du bloc « milieux naturels et milieux aquatiques » (GEMAPI) pour les communes de La Forêt le Roi, Les Granges le Roi et Richarville
- Approbation du retrait de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires du Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle
- Modification des statuts du Syndicat Mixte des trois Rivières (SM3R)

10 - Syndicats Intercommunaux

SIAEP : Les réunions sont prévues afin de préparer le DOB et de voter le budget 2020

Les statuts vont être modifiés suite à l'entrée de Garancières (28) au sein du SIAEP, mutation du Syndicat Intercommunal en Syndicat Mixte au 1er janvier 2020 conformément aux dispositions de la loi NOTRe. Le fonctionnement du Syndicat reste inchangé.

Les compétences eaux et assainissement vont être transférés à Rambouillet Territoires

SICTOM : Néant

SITREVA :

Rattachement de Dreux au SITREVA

11 - Informations et questions diverses

Mail Franck BOURDIN

Travaux entretien des routes :

Il faut faire la distinction entre des travaux lourds (ex : rue d'Andret – 700ml – 50 000€) et des travaux utilisant une technique plus légère qui permet de travailler sur des linéaires plus importants.

Aire de jeux :

Les travaux sont réalisés

Centre Technique Municipal :

Le dossier Contrat Rural passera en commission permanente du Département et de la Région en fin d'année

Le PC n'est pas retourné (environ vers le 20 octobre)

Entretien de la Rue de Rochefort :

Cette rue n'est pas l'exception de la commune malheureusement, on mesure là d'ailleurs les conséquences du « zéro phyto »

En juillet et août un seul agent technique est présent

Manifestation des Pruniers le samedi 28 septembre : Vélo, Marche, Pétanque

Projet de lotissement : Pas d'information nouvelle

Autre question :

M. Poujol de Moliens signale des difficultés de réception de la TNT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le Maire	le 1 ^{er} Adjoint	le 2 ^{ème} Adjoint
J.P. MALARDEAU	B. JOUVE	L. BERTHIER

le 3 ^{ème} Adjoint	le 4 ^{ème} Adjoint	Conseillère Municipale
P. GAZEL	G. PIGNANT	C. KELLER

Conseiller Municipal	Conseillère Municipale	Conseiller Municipal
M. BOURGY	C. BAILHACHE	D. PILLIAS

Conseiller Municipal	Conseillère Municipale	Conseiller Municipal
F. BOURDIN	C. POIRION	R. MATHIEU

Conseiller Municipal	Conseillère Municipale	Conseiller Municipal
A. FOURNY	A. ALEGRE	B. POUJOL DE MOLLIENS